



**OISANS
2040**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

***UN TERRITOIRE À VIVRE
ET À EXPÉRIMENTER***

**Présentation synthétique
du projet de SCoT de l'Oisans**

UN SCOT POUR LE TERRITOIRE DE L'OISANS

L'Oisans est un territoire de montagne bien spécifique et vivant en relative autonomie vis-à-vis des bassins de vie proches et notamment de la région grenobloise en raison notamment des difficultés d'accès.

Micro bassin de vie de l'ordre d'à peine plus de 10 000 habitants, l'Oisans est doté d'enjeux qui lui sont propres et qui justifient la création d'un projet de territoire à son échelle : forts enjeux environnementaux, territoire de montagne, activité touristique, mobilité interne, etc.

Engagé depuis 2011, le SCoT doit permettre de définir les politiques d'aménagement à échéance 20 ans (2045) afin de projeter pleinement le territoire dans les défis à venir, en particulier en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Conçu en concertation avec les élus, la population et les différentes administrations (Personnes Publiques Associées), il porte une vision partagée de l'Oisans.



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le SCoT est un document de planification qui définit les principes d'équilibre entre protection de l'environnement et développement urbain.

Document intégrateur, il est à l'articulation entre les politiques nationales et régionales (lois, schémas régionaux, etc.) et les documents d'urbanisme locaux qui doivent décliner ses orientations et objectifs. A ce titre, Il détermine des objectifs, des prescriptions et des recommandations dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire.

Il est l'expression d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il exprime donc un projet global pour une période longue.

COMMENT EST CONSTITUÉ UN SCOT ?

Le SCoT est composé de 3 documents principaux :

▲ **Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** définit le projet de territoire de l'Oisans dans une vision à 20 ans. Texte politique à portée stratégique, il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de préservation de l'environnement, de transition climatique, etc.

▲ **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** décline les objectifs du PAS en définissant les principes d'aménagement traduit dans des prescriptions et recommandations

qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux.

▲ **Les annexes comprennent** le diagnostic, l'évaluation environnementale incluant l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences de l'application du schéma sur l'environnement, la justification des choix retenus, les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de sa mise en œuvre sur l'environnement. Les annexes justifient également les besoins en matière de consommation d'espaces.

COMMENT LE SCOT S'APPLIQUE ?

Les documents d'urbanisme locaux (Cartes communales, PLU(I), PLU, PLH, PCAET, PDM) doivent être compatibles avec le SCoT. Cela signifie qu'ils doivent être traduits localement et ne pas aller à l'encontre des orientations et objectifs définis dans le SCoT. De plus, certains projets spécifiques ont une obligation de compatibilité directe avec le SCoT. C'est le cas des grands programmes d'aménagement de plus de 5 000 m² de surface de plancher ou des commerces de plus de 1 000 m² dont l'autorisation d'ouverture est soumise à l'examen de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

LES 9 DÉFIS DU SCOT DE L'OISANS

▲ **Le maintien de sa population** face à un risque de dévitalisation liée à son vieillissement mais aussi aux difficultés de plus en plus grandes pour trouver un logement, y compris pour les travailleurs saisonniers.

10 409 habitants en 2021	-432 habitants en 11 ans
21.6% de résidences principales	75.5% de résidences secondaires
3% de logements vacants soit un taux très faible	+25% d'augmentation de personnes de plus de 60 ans en 11 ans

▲ **La transition de son économie en travaillant sur sa diversification.** Dotée d'une économie touristique puissante mais menacée par le changement climatique et la concurrence, le territoire se doit de diversifier son économie en s'appuyant sur sa proximité avec la métropole grenobloise, les particularités de son territoire (réhabilitation de l'immobilier de loisirs, filière bois...) mais aussi sur une offre touristique plus diversifiée et plus étalée en s'appuyant notamment sur son bassin de population régionale.

110,8 emplois pour 100 actifs	Huez et les Deux Alpes cumulent à elles deux plus de 50% des emplois du territoire	70% de la demande locale s'évade du territoire
30% des nuitées touristiques sont réalisées en été	90 000 lits touristiques dont 47% de résidences secondaires	6 millions de personnes à moins de 3h du territoire

▲Une organisation urbaine qui s'effrite. Sous l'effet conjugué de l'augmentation du prix du foncier, de sa raréfaction, la structure urbaine de l'Oisans commence à se dégrader avec une fuite des populations des zones d'emplois, générant mécaniquement de nombreux déplacements pendulaires internes au territoire, alors que finalement l'attractivité de la métropole grenobloise, pourtant proche, se fait peu ressentir.

▲Une agriculture en difficulté. Ancien territoire agricole, l'Oisans s'est dévitalisé au point que l'agriculture se résume à une petite quarantaine d'exploitations, ce qui conduit inexorablement à une fermeture des paysages et à une perte de qualité écologique mais aussi touristique. Pourtant, fort de sa proximité avec la métropole grenobloise, de débouchés en période touristique mais aussi d'un abattoir local, l'Oisans dispose de réelles qualités sur lesquelles il apparaît nécessaire de s'appuyer pour redynamiser cette économie non délocalisable. Les effets du changement climatique pourraient également permettre de développer une nouvelle forme d'agriculture de montagne.

7 nouvelles exploitations agricoles en 5 ans	1 abattoir intercommunal
--	--------------------------

▲Un potentiel sylvicole peu exploité. Doté d'un couvert forestier important et en augmentation du fait de la déprise agricole, l'Oisans n'exploite que peu cette ressource. La filière bois est balbutiante et non structurée. Une réflexion stratégique est à mener sur cette filière peu délocalisable et ce d'autant que ce matériau permet de répondre aux défis du changement climatique, à la crise énergétique mais aussi au mode constructif local.

35% des forêts sont publiques	Aucune exploitation forestière sur le territoire
-------------------------------	--

▲La gestion des mobilités internes et externes au territoire. Territoire uniquement accessible par les modes de transport routier, l'Oisans fonctionne dans une forme de relatif

enclavement. Deux défis s’offrent à lui : l’accessibilité du territoire depuis la métropole grenobloise et la facilitation des déplacements internes dans une logique de décarbonation des modes de transport.

85% des mobilités sont internes au territoire

▲Un patrimoine naturel, paysager et architectural remarquable mais soumis à la pression anthropique. Fort d’une biodiversité exceptionnelle, le territoire est particulièrement soumis aux pressions anthropiques, en particulier à une sur-fréquentation ponctuelle des milieux. L’un des enjeux du SCoT est donc de concilier la préservation de la biodiversité et sa découverte qui est un des atouts majeurs de l’attractivité du territoire.

Son patrimoine paysager symbolisé par les villages perchés ou les vues remarquables sur les massifs est, quant à lui, essentiellement menacé par la banalisation de l’urbanisation et le mitage du territoire. Le SCoT se doit d’être vigilant sur cet enjeu.

Enfin, le patrimoine architectural de l’Oisans mérite d’être valorisé en lien avec les villages perchés ou le village de Besse, site patrimonial remarquable.

Parc National des Écrins	60 ZNIEFF de type 1	6 ZNIEFF de type 2
1 ZICO	plus de 100 zones humides de plus de 1000 m ² dont la plaine de l’Oisans	15 arrêtés préfectoraux de protection de biotope
1 réserve naturelle nationale	1 réserve de chasse	1 réserve naturelle nationale
6 zones Natura 2000	1 Site patrimonial remarquable (Besse en Oisans)	6 sites classés et 24 sites inscrits au titre du paysage

La gestion des ressources en particulier de la ressource en eau. Réservoir d’eau du fait de ses nappes phréatiques et de ses glaciers, l’Oisans doit s’inscrire dans une démarche de pérennisation et d’économie de la ressource tout en assurant son fonctionnement territorial en lien notamment pour le maintien des activités agricoles et pastorales mais aussi l’enneigement de ses domaines skiables.



▲ **Le développement des énergies renouvelables** en cohérence avec son histoire (énergie hydraulique) mais aussi ses propres ressources (filière bois...). L'Oisans est doté d'un potentiel important qu'il est nécessaire de structurer au bénéfice de ses habitants.

Environ 34% des besoins en énergie sont couverts uniquement par les énergies renouvelables (EnR) locales, sans compter l'hydroélectricité de production nationale.

AXE 1 - UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre

- ▲ Finaliser l'élaboration du Plan Climat Air et Energie du territoire de l'Oisans ;
 - ▲ Favoriser la réhabilitation énergétique : rénover 40% des logements à faible performance énergétique d'ici 20 ans ;
 - ▲ Développer l'architecture bioclimatique ;
- Limiter les consommations énergétiques liées à l'éclairage public.

Orientation 2 : Développer la production d'énergie pour devenir un territoire à énergie positive

- ▲ Favoriser le développement des dispositifs d'énergies renouvelables en milieu urbain en travaillant sur leur intégration paysagère ;
- ▲ Permettre la structuration de la filière bois énergie et une gestion durable de la forêt ;
- ▲ Développer les centrales photovoltaïques en particulier sur les parkings ;
- ▲ Poursuivre le développement de l'énergie hydraulique.

Orientation n°3 : Préserver les ressources naturelles

- ▲ Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval en :
- ▲ Protéger les aquifères à fort enjeu pour l'alimentation en eau potable ;
- ▲ Permettre un partage de la ressource entre les différents besoins (alimentation en eau potable, milieu naturel, agriculture, neige de culture, hydroélectricité...)
- ▲ Assurer un développement du territoire compatible avec la disponibilité des ressources en eau et de son évolution (rendement minimum de 80% du réseau d'adduction en eau potable)
- ▲ Encadrer l'aménagement des retenues d'eau
- ▲ Garantir le traitement des eaux usées avant tout développement de l'urbanisation

- ▲ Gérer, récupérer et stocker les eaux pluviales
- ▲ Limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers (42.6 ha de consommation d'espaces dont 12.4 ha d'espaces à renaturer en compensation).

Orientation n°4 : Protéger la biodiversité, faire connaître le patrimoine naturel du territoire et maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle

- ▲ Conforter la préservation des espaces naturels protégés
- ▲ Préserver et améliorer les trames verte bleue et noire, les habitats et les espèces en encadrant la constructibilité dans ces secteurs
- ▲ Gérer les flux touristiques aux abords des sites naturels sensibles (Lauvitel, plateau d'Emparis, plateau du Taillefer, etc.).



Orientation n°5 : Assurer une autonomie dans l'utilisation des matériaux, favoriser l'économie circulaire et la limitation des déchets

- ▲ Maintenir les capacités de production des matériaux locaux en pérennisant voire en développant des carrières de proximité en préservant les espaces naturels et paysagers du territoire
- ▲ Permettre la transformation et la production des matériaux localement (centrale à béton, enrobé, plateforme de concassages de matériaux, etc.)
- ▲ Réduire et Recycler les déchets (végétaux, inertes...) et compléter la filière de stockage (ressourcerie, etc.)

Orientation n°6 : Développer la résilience du territoire en lien avec sa vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et climatiques

- ▲ Protéger les populations des risques naturels et technologiques notamment en les inscrivant dans les documents d'urbanisme locaux pour s'assurer de leur prise en compte ;
- ▲ Protéger les populations des nuisances (sonores, pollution, plantes allergènes, risque vectoriel, etc.) ;
- ▲ Améliorer la résilience face aux risques naturels et climatiques.



Orientation n°7 : Assurer un développement équilibré respectueux du paysage et du patrimoine

- ▲ Inscrire les projets dans le respect du paysage communautaire (silhouette villageoise, cônes de vues, qualité des espaces bâtis et notamment des zones d'activités et des entrées de ville, etc.).
- ▲ Protéger et mettre en valeur les patrimoines (architecture traditionnelle, etc.)



AXE 2 - UN TERRITOIRE EQUILIBRE GARANT D'UNE POPULATION À L'ANNÉE

Orientation n°1 : Consolider l'armature urbaine du territoire

L'armature urbaine s'organise autour de 4 niveaux :

- ▲ Les polarités principales (Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes et Huez) où l'objectif est d'affirmer leur rôle central dans la dynamique du territoire communautaire par la consolidation des fonctions supports (économie, équipements et services) et par une dynamique démographique positive.
- ▲ Les pôles d'appuis (Livet et Gavet, Allemond et Le Freney d'Oisans) où l'objectif est de conforter ces polarités de proximité.
- ▲ Les pôles relais qui sont des stations supports d'activités de sports et loisirs de montagne dont il convient d'assurer la pérennité en termes économique et social ;
- ▲ Les villages dont l'objectif est d'éviter une dévitalisation en permettant leur attractivité en lien avec leur caractère naturel et architectural authentique.

Orientation n°2 : S'installer en Oisans

- ▲ Réaliser 1400 logements dont au moins la moitié seront des résidences principales ;
- ▲ Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat ;
- ▲ Proposer une offre de logements abordables et sociaux en lien avec les besoins de la population permanente ;
- ▲ Développer une offre de logements à destination des seniors sur les communes de Bourg d'Oisans, Livet et Gavet, Allemond et Le Freney d'Oisans (au moins 10% de leur volume de logement à créer) ;
- ▲ Créer 500 lits à destination des travailleurs saisonniers.

Orientation n°3 : S'appuyer sur l'équilibre du territoire pour proposer une vie à l'année

- ▲ Poursuivre le développement des équipements et services publics sur le territoire dans une logique de complémentarité en lien avec les objectifs de l'armature urbaine ;
- ▲ Développer l'offre de formation et d'apprentissage en cohérence avec les besoins du territoire.
- ▲ Proposer une offre commerciale suffisamment diversifiée et équilibrée pour mieux répondre aux besoins de toutes les populations (préserver les commerces de proximité et offrir la possibilité d'installer un nouveau commerce d'importance en entrée Nord de Bourg d'Oisans sur le site des Auberts).
- ▲ Proscrire l'implantation d'équipement logistique commercial sur le territoire.



Orientation n°4 : Rendre accessible le territoire et mettre en réseau les différentes polarités pour travailler leur complémentarité

▲Faciliter l'accès au territoire de l'Oisans en proposant une offre de transport en commun performant et décarboné entre les gares de la métropole grenobloise et notamment le Pôle d'Echange Multimodal du Bourg d'Oisans ;

▲Travailler sur un report modal interne au territoire par le développement d'une offre de transport en commun de proximité et la réalisation de deux nouveaux ascenseurs valléens (Le Bourg d'Oisans / Huez et Le Freney d'Oisans / Les Deux Alpes) ;

▲Limiter l'usage de la voiture lors des séjours touristiques en lien avec une offre de transport en commun coordonné et en limitant la place de la voiture sur le territoire ;

▲Développer les mobilités douces par la finalisation de la voie verte et plus généralement l'augmentation des espaces dédiés aux mobilités actives dans les espaces urbanisés.

AXE 3 - UNE ÉCONOMIE CONFORTÉE S'APPUYANT SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE

Orientation n°1 : Développer et structurer l'offre d'accueil pour les activités économiques et agricoles existantes et à venir

▲Développer une filière outdoor (projet de Cycling Lab, etc.)

▲Développer l'économie productive en particulier dans la vallée de La Romance en lien avec l'usine Ferropem (plusieurs zones d'activités), sur Bourg d'Oisans (zone d'activité des Roches) et sur les Ougiers aux Deux-Alpes

▲Renforcer la filière tertiaire en particulier sur les communes de Livet et Gavet, Allemond et Bourg d'Oisans

▲Travailler au renouvellement urbain et à la densification des zones économiques existantes en lien avec la mise en œuvre d'une stratégie foncière (mobiliser environ 7 ha de foncier dédié à l'économie) ;

▲Intégrer les zones d'activités économiques dans le cadre environnemental, paysager et architectural du territoire

Orientation n°2 : Renforcer les dimensions durables et inclusives du modèle de développement économique, agricole et sylvicole du territoire

▲Favoriser une dynamique de valorisation des activités du territoire et ressources naturelles locales

▲Accompagner les entreprises et exploitants agricoles du territoire dans leur transition vers des modèles durables et soutenir l'économie sociale et solidaire



Orientation n°3 : Développer une diversification touristique « scénarisée » tout en confortant les offres touristiques phares

▲ Travailler sur la complémentarité des équipements touristiques

S'adapter aux évolutions climatiques en étudiant la nécessité de replier certaines activités sur les sites les plus appropriés et viser la reconversion de certains d'entre eux sur la base de plusieurs enjeux partagés (Col d'Ornon).

▲ Faciliter la réhabilitation/relocalisation des refuges

▲ Conforter et qualifier l'offre d'excellence cyclo pour les spécialistes et les non-initiés

▲ Valoriser le patrimoine

▲ Développer des activités touristiques complémentaires de diversification ;

▲ Conforter l'excellence glisse des stations de montagne en s'adaptant aux évolutions climatiques ;

▲ Améliorer la qualité de l'accueil « Oisans » en travaillant sur la rénovation et la remise en tourisme de l'immobilier de loisirs, en interdisant le changement de destination des hébergements marchands et en limitant l'extension de l'urbanisation pour la création de lits touristiques (objectif maximum de + 1500 lits touristiques en extension de l'urbanisation)

Orientation n°4 : Développer une activité agricole respectueuse de son environnement et tenant compte des besoins alimentaires du territoire

▲ Assurer le maintien, le développement et la création d'exploitations agricoles par la préservation des périmètres de fonctionnalité autour des exploitations existantes et la possibilité d'installer de nouvelles exploitations (1.2 ha de bâtiments agricoles envisagés par le SCoT) ;

▲ Protéger les zones agricoles les plus productives en établissant une stratégie d'évitement de ces espaces, en sanctuarisant les espaces agricoles à forts enjeux agronomiques et paysagers et en protégeant les espaces irrigables ;

▲ Relocaliser l'agriculture et l'alimentation en Oisans avec la création d'un Projet Alimentaire Territorial ;

▲ Soutenir le pastoralisme, entretenir les paysages et ouvrir des milieux.

UN SCOT CONCERTÉ

Les élus de la Communauté de Communes de l'Oisans ont souhaité mettre en œuvre une large concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, en proposant divers canaux de participation.

Ainsi, depuis 2022 ce sont :

3 réunions publiques les 4 avril 2023, 27 juin 2023 et 25 juin 2024 avec environ 180 participants au total ;

4 ateliers thématiques avec 2 ateliers sur l'environnement, 1 sur le cadre de vie et 1 sur l'économie ayant rassemblé environ 75 participants ;

27 rencontres lors des évènements des étés 2023 et 2024 sur plusieurs communes du territoire ayant permis des échanges avec près de 800 personnes ;

13 articles relatifs au SCoT dans les revues Courrier de l'Oisans puis Point commun entre le printemps 2021 et décembre 2024 ;

1 site internet dédié au SCoT : Oisans2040.fr et une plateforme en ligne « Dites-nous tout » équipée de 5 outils qui a recueilli 109 participations pour un total de 1041 visiteurs.

Des échanges et des rencontres de riverains (le hameau du Ribaud) ;

La concertation a permis d'amender le projet à la lumière des attentes des citoyens et dans l'objectif de proposer un projet de territoire adapté aux différentes attentes dans le respect du cadre réglementaire imposé.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Période de l'enquête publique : du 16/06/2025 à 9h au 18/07/2025 à 16h30

Composition de la commission d'enquête :

Président de la commission d'enquête : M. Marc BESSIERE

Membres titulaires : Mme Dominique GREMEAUX et M. Patrick JANOLIN,

Membre suppléant : M. Gilles DU CHAFFAUT.



Documents disponibles en formats papier et numérique :

Au siège de la Communauté de Communes de l'Oisans, siège de l'enquête publique, sise 1 bis rue Humbert, BP50, 38520 Le Bourg d'Oisans.

Dans les communes aux lieux indiqués accueillant des permanences de la commission : le Freney d'Oisans, Allemond, l'Alpe d'Huez, les deux Alpes, le Bourg d'Oisans, Livet et Gavet. (Dossiers papier) Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6208>

Permanences de la commission d'enquête :

► **En mairie d'Allemond**, sise 5 chemin des Faures, 38114 Allemond, le 20 juin de 14h à 16h ;

► **À France services Oisans sur la commune du Bourg-d'Oisans**, sis 39 avenue Aristide Briand, 38520 Le Bourg d'Oisans, le 21 juin de 10h à 12h ;

► **En mairie de Rioupéroux à Livet-et-Gavet**, sise 31 route des Alpes, 38220 Livet-et-Gavet, le 3 juillet de 10h à 12h ;

► **En mairie du Freney-d'Oisans**, sise 54 place de la Mairie, 38142 Le Freney-d'Oisans, le 9 juillet de 10h à 12h ;

► **En mairie annexe des Deux Alpes**, sise 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes, le 9 juillet de 15h à 17h ;

► **En mairie annexe de l'Alpe d'Huez sur la commune d'Huez**, sise 226 route de la Poste, 38750 Alpe d'Huez, le 15 juillet de 9h à 11h ;

► **En mairie du Bourg d'Oisans**, sise 1 rue Humbert, 38520 Le Bourg d'Oisans, le 18 juillet de 14h à 16h30.

Réunion publique le 1er juillet 2025 à 18h,

en présence de la commission d'enquête, au foyer communal de Bourg-d'Oisans

► L'enquête publique a pour objet d'identifier les grands enjeux du projet de SCoT : contexte, objectifs, prescriptions et recommandations formulées. Les personnes publiques associées vérifient la cohérence avec les textes légaux et réglementaires, les politiques publiques, la compatibilité avec les documents de programmation de rang supérieur.

L'enquête publique doit permettre de recueillir l'expression d'un public large, de prendre connaissance des avis des autres personnes publiques associées ou consultées, lesquels figurent dans le dossier soumis à l'enquête.

Au terme de la période d'ouverture de l'enquête et de participation du public, la commission d'enquête demandera au porteur du projet d'apporter sa réponse et son ultime contribution. Elle appréciera l'intérêt général du projet, ses éventuelles pistes d'amélioration.

Ensuite la commission d'enquête rédigera un rapport, précisera ses conclusions et donnera un avis.

Après l'enquête publique, le porteur du projet (la communauté de communes de l'Oisans) prendra une décision sur le projet arrêté, éventuellement modifié, éclairé par l'avis de la commission d'enquête.

